



# LES BOUCHONS D'AMOUR

Reconnue d'Intérêt Général, de Bienfaisance et d'Assistance



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Entre :

- l'association « Les Bouchons d'Amour », déclarée en préfecture de l'ORNE et enregistrée sous le n° 610066521958, dont le siège social est situé : 14, rue Champlain 61400 MORTAGNE-AU-PERCHE, représentée par Mlle DELBOIS Storianne représentante de la Cellule « Les Bouchons d'Amour Guadeloupe »,

### Et le partenaire :

- Le Ping Pong Club de Baie-Mahault représenté par Mr Bernard VENUTOLO,

- Forme juridique :  Entreprise  Service public  Association  Particulier

### Contenu du partenariat :

Les cosignataires décident de collaborer à la collecte des bouchons plastiques pour l'Association Nationale « les Bouchons d'Amour », parrainée par Jean- Marie BIGARD, en respectant les objectifs de l'association qui sont :

- l'acquisition de matériel spécifique pour sportifs handicapés,
- l'acquisition de matériel destiné à améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap,
- l'aide pour des opérations humanitaires de façon ponctuelle,
- l'aide à d'autres associations.

Les Bouchons d'Amour Guadeloupe ont mis à disposition un container :  Oui  Non

Dans l'affirmative, quel type de container a été mis à disposition :

Boîte carton  Boîte plastique transparente  Colonne en plexi  Bac de collecte

Une caution a été versée à la Cellule Bouchons d'Amour Guadeloupe pour bénéficier du container  Oui Non   
Le montant de la caution est défini en fonction du container.

Le partenaire s'engage à restituer le container en bon état en cas d'arrêt de la collecte.

Après inspection du bien et si ce dernier est reconnu comme étant en bon état, la Cellule « Les Bouchons d'Amour Guadeloupe » s'engage à restituer la caution.

### Fonctionnement :

La Cellule « Les Bouchons d'Amour Guadeloupe » s'engage à :

- ❖ Collecter, acheminer, trier, expédier les bouchons en plastique,
- ❖ Informer l'autre partie des manifestations et actions menées par l'association (achats de matériels, fauteuil, etc...) et consultable sur le site régional,
- ❖ Respecter ce qui suit : L'argent récolté par la vente des bouchons est entièrement utilisé pour les objectifs.  
Les frais de fonctionnement ne pouvant se faire qu'avec des subventions publiques, la générosité des entreprises privées et le système D. L'association est composée uniquement de bénévoles non-salariés.
- ❖ Diffuser les coordonnées du nouveau point de collecte notamment sur le site.

Mr Bernard VENUTOLO, s'engage à :

- ❖ Collecter les bouchons plastiques puis les acheminer sur le centre de tri de la Cellule BA 971.



# LES BOUCHONS D'AMOUR

Reconnue d'Intérêt Général, de Bienfaisance et d'Assistance



- ❖ Ne pas tirer profit de la collecte des bouchons en plastique. En revanche, elle est autorisée à faire de la publicité pour indiquer à la population la mise en place d'un collecteur à l'adresse suivante Salle MAURALEX TAUPÉ - BIAH SOLÉL 97122 BM.
- ❖ Ne pas utiliser le logo de l'association à des fins personnelles ou publicitaires sauf autorisation écrite de la part du président régional de l'association,
- ❖ A redonner l'ensemble des bouchons plastiques à la Cellule « Les Bouchons d'Amour Guadeloupe ».

La collecte s'adresse :

à la population

à la clientèle exclusive

au personnel de l'établissement

## Diffusion :

Mr Bernard VENUTÉLO, autorise la Cellule « Les Bouchons d'Amour Guadeloupe » à diffuser sur son site internet tout ou partie de ses coordonnées pour l'identifier comme point de collecte :

Oui

Non

Oui, si mention « Réservé à la clientèle » est indiquée.

## Suivi du partenariat :

La présente convention est établie pour une durée indéterminée. Mr Bernard VENUTÉLO, peut résilier la convention si les engagements ne sont pas respectés par la Cellule « Les Bouchons d'Amour Guadeloupe », après accord commun qui devra être écrit et signé en 2 exemplaires par les deux parties.

## Exclusivité du contrat :

Le partenaire s'engage à un contrat d'exclusivité quant à la collecte des bouchons en plastique. Il ne peut en aucun cas le céder à un tiers autre que le réseau de l'Association « Les Bouchons d'Amour », seule association de collecte de bouchons parrainée par Jean-Marie BIGARD.

Fait aux Abymes, le 28 Novembre 2018 en 2 exemplaires

(1 ex. PPCBM, 1 ex. Les Bouchons d'Amour Guadeloupe)

Pour la Cellule Bouchons d'Amour Guadeloupe



Pour Mr Bernard VENUTÉLO

**PING-PONG CLUB BAIE-MAHAULT**

13 Résidence Les Orchidées  
97122 BAIE-MAHAULT

Tél. : 0690 15 95 72 - 0690 35 60 41

SIRET : 451 860 027 00015